



La retenue de la Sorme.

Lauréate

La Communauté urbaine Le Creusot-Montceau-les-Mines

En Saône-et-Loire, dans une région d'élevage extensif de bovins, la protection des eaux du lac de la Sorme qui alimente en eau potable la Communauté urbaine Le Creusot-Montceau-les-Mines, nécessite la maîtrise des pollutions d'origine agricole. Depuis plusieurs années, une opération locale concertée avec la profession agricole est menée pour maîtriser les apports d'azote et de phosphore responsables de l'eutrophisation des eaux.

Le contexte

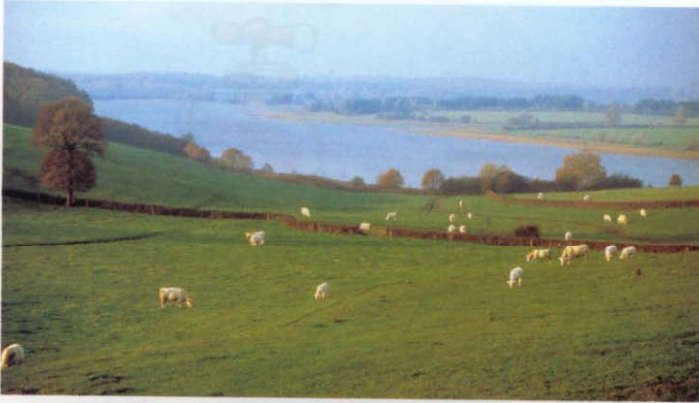
Le lac de la Sorme, mis en eau en 1970, d'une capacité de 10 millions de m³, assure l'alimentation en eau potable de plus de 50 000 habitants, et à terme l'ensemble de la Communauté Urbaine Le-Creusot-Montceau-les-Mines, soit 92 000 habitants. Le bassin versant de la Sorme a une superficie de 6 000 ha dont 4 800 ha de Surface Agricole Utile (SAU) occupé à 90 % en prairies. Au milieu des années 80, la retenue est devenue eutrophe. Ce phénomène se manifeste par un développement excessif de la masse

végétale (algues, planctons). Il est déclenché par des teneurs excessives en phosphore. Une aération des eaux du lac de la Sorme est mise en place en 1995, ce qui permet un apport d'oxygène suffisant pour le maintien de l'équilibre biologique des eaux aux points de pompage. Un pré-réservoir a été réalisé pour piéger le phosphore par sédimentation. Parallèlement, les études menées de 1989 à 1992, montrent que 85 % des apports au lac sont issus des activités agricoles.

En 1991, une enquête réalisée auprès des agriculteurs montre que le stockage des effluents

est insuffisant, les pratiques d'épandage perfectibles, les matériels d'épandage vétustes. À cette enquête, succède une étude diagnostique pour évaluer le coût du programme. Cette phase d'études achevée, la Communauté urbaine Le-Creusot-Montceau-les-Mines et la profession agricole décident en 1992, la mise en œuvre d'un plan d'actions dans les exploitations pour la récupération et le stockage des effluents dans les exploitations et d'appliquer un programme de bonnes pratiques agricoles d'épandage des engrais de ferme.





Élevage près de la retenue de la Sorme.

Didier Mathus,
Président de la
Communauté urbaine
Le Creusot-
Montceau-les-Mines

Une action qui s'inscrit dans une perspective de gestion durable des eaux du lac de la Sorme.

Cinq ans après le démarrage de ce programme, je pense que la profession agricole directement concernée par cette opération de réhabilitation des eaux du lac Sorme aura été convaincue de son utilité, notamment au vu des résultats de la mesure de la

qualité des eaux, mais également par l'amélioration de pratiques agricoles dont elle est le premier bénéficiaire, tant sur le plan économique et que sur celui des conditions de conduite de l'exploitation.

Le constat positif que l'on peut faire sur cette opération est dû en très grande partie à l'étroite collaboration qui s'est instaurée entre les différents partenaires concernés par le déroulement de cette opération : la Chambre d'agriculture, la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt et l'Agence de l'eau, qui nous ont aidé à

mettre au point ce programme, tant sur le plan technique que financier.

Actuellement, nous envisageons de mettre en place un outil d'évaluation de la qualité des eaux plus performant sur le bassin versant et un ensemble d'actions complémentaires, notamment pour réduire les transferts rapides de phosphore et de nitrates vers le lac. Nous devons rester vigilants, et mettre en œuvre des moyens suffisants pour que les acquis que nous avons obtenus soient maintenus dans une perspective de gestion durable des eaux du lac de la Sorme.

Le bassin versant de la retenue de La Sorme

- Communauté Urbaine Montceau-les-Mines-les Creusot :
 - 16 communes,
 - 92 000 habitants
- lac de La Sorme :
 - 230 ha,
 - 10 millions de m³,
 - superficie du bassin versant : 5 communes, 6 000 ha sur dont 4 800 ha de SAU à 90-95 % occupés en prairies,
 - 60 exploitations agricoles concernées, 5 500 unités gros bovins (UGB),
 - mesures agri-environnementales : 600 ha,
 - nature des investissements (diagnostics agronomiques, travaux dans les exploitations, aération de la retenue, protection des captages...)